



Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Jeudi 30 mars 2023 à 19 heures,  
le conseil municipal de la Commune de PASSY  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 mars 2023

**Présents (22) :** Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-  
Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa  
TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Anne-Marie  
FONTAINE-Patrick AMADEI-Ludovic PICHON-Liliane DUVAL- Lisa GROSSET-Ludwig  
BIANCHIN (arrivée à 19h47)-  
Fabrice DUGERDIL- Alexandre BONNETON -Jacques SARTELET-

**Absents représentés (11) :**

- Alain ROGER donne pouvoir à Raphaël CASTERA
- Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Céline SICOLI donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Véronique VIZET donne pouvoir à Liliane DUVAL
- Aurélié LE NAVENAN donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Taouffig DOUS donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Renée TRACHEZ-GICQUEL donne pouvoir à Annette BORDON
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à Alexandre BONNETON
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

**Absents : (/)**

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h16, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(03) DEL2023-053	Objet	<b>Représentants de la Municipalité de Passy au Comité de jumelage Passy/ Pfullingen (annule et remplace la délibération DEL2020-96)</b>
---------------------	-------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de conseillers

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 32

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

**Représentants de la Municipalité de Passy au Comité de jumelage Passy/ Pfullingen (annule et remplace la délibération DEL2020-96)**

Le Comité de jumelage Passy/Pfullingen a été créé en 1985 suite à la volonté des deux municipalités de mettre en place ce partenariat. Il a pour but de renforcer l'amitié entre les deux peuples via les habitants des deux communes, et en développant leurs relations. De même, le renfort des contacts sociaux, culturels, économiques et sportifs ainsi que les rencontres des familles, des associations et des groupes (particulièrement les jeunes pour une meilleure connaissance de chaque pays) contribuent au renforcement du couple franco-allemand dans une Europe Unie.

A ce titre, le Comité de jumelage est mandaté par la commune pour la promotion du jumelage dans la ville et auprès des habitants.

Les statuts du Comité de jumelage du 16/09/1987 indiquent que deux membres de droits désignés par le Conseil Municipal s'ajoutent aux sept membres élus lors de l'Assemblée Générale de l'association. Ces neuf membres constituent le Comité d'Administration (ou Conseil d'Administration).

Il y a donc lieu d'annuler et de remplacer la délibération DEL2020-96 qui prévoyait 3 élus dont un élu démissionnaire depuis.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE** :

- ✓ **MODIFIE** la liste des représentants de la municipalité au sein du Comité de jumelage, comme suit :
- BORDON Annette
- SADZOT Maurice



Fait à Passy, le 30 mars 2023  
Le Maire, Raphaël CASTERA

Le secrétaire de séance  
Jean FONTAINE